



lieu de travail figurant sur mon contrat

Par **noway**, le **11/04/2012 à 02:09**

Bonsoir,

Je viens de recevoir mon contrat, et le lieu de travail indiqué correspond au siège social de l'entreprise qui me recrute, alors qu'il me semblait avoir négocié avec mon employeur de pouvoir travailler chez moi lorsque je ne suis pas détachée chez le client. Ceci me pose un réel problème car les locaux de la ssii sont situés au domicile personnel du recruteur, qui est certes sympathique, mais avec qui je souhaite malgré tout garder une certaine distance.

Le poste m'intéresse vraiment, et je suis plutôt dans l'urgence actuellement, mais je préfère y renoncer plutôt que d'être dans l'obligation de travailler chez mon patron.

Que me conseillez-vous ?

Merci.

Par **P.M.**, le **11/04/2012 à 09:04**

Bonjour,

Je vous conseillerais de faire rectifier le lieu de travail et qu'il soit mentionné qu'en dehors des détachements chez des clients, il ne pourra pas être autre...

Par **noway**, le **11/04/2012 à 09:40**

merci, bonne journée.